

Aux directrices et directeurs des médias de la presse régionale

Prévisions budgétaires initiales 2009-2010

LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN APPLIQUE LES NOUVELLES RÈGLES COMPTABLES EXIGÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ville de Saint-Georges, le 23 juin 2009 – La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) présente aujourd'hui ses prévisions budgétaires initiales 2009-2010 à l'intérieur desquelles elle doit appliquer dorénavant de nouvelles règles comptables exigées par le gouvernement du Québec. Permettant d'avoir un meilleur portrait de la réalité financière de la commission scolaire, la mise en place de ces règles nécessite par contre des ajustements importants.

Des ajustements importants

Concrètement, à partir du 1^{er} juillet 2008, les changements imposés par la mise en place des PCGR (Principes Comptables Généralement Reconnus) appliqués dans le secteur privé, se perçoivent principalement à deux niveaux. À l'instar de l'ensemble des commissions scolaires du Québec, les états financiers de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin doivent désormais inclure :

- l'ensemble des sommes réservées pour les congés, journées de maladie et les vacances de ses employés;
- un amortissement annuel correspondant à la valeur diminuée projetée de l'ensemble de ses immobilisations.

Dans les deux cas, les ajustements impliqués doivent remonter aussi loin que possible afin d'obtenir les calculs les plus justes à la réalité. C'est d'ailleurs ce qui explique l'importance du changement imposé.

Les prévisions budgétaires initiales 2009-2010

Le budget 2009-2010 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin prévoit des revenus de 179 670 613 \$. En conformité avec ce que les autorités de la commission scolaire ont annoncé en octobre 2008, l'application de nouvelles normes comptables a un effet sur le surplus cumulé de la CSBE. Ce qui était au départ un surplus cumulé de 14,2 millions \$ au 1^{er} juillet 2008 se transforme en déficit projeté de 16,5 millions \$ avec l'application des PCGR. Pour l'exercice financier 2009-2010, le Service des finances de la commission scolaire prévoit que le déficit accumulé augmentera à 32,1 millions \$.

Fait à remarquer au niveau des revenus, le taux de la taxe scolaire demeure fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation, soit au même niveau que les années précédentes.

Une gestion rigoureuse des fonds publics – une qualité de service assurée

Le président de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, monsieur Charles-Henri Lecours, souhaite réaffirmer l'importance que la commission scolaire accordera cette année à appliquer une gestion rigoureuse des fonds publics. « Malgré le déficit anticipé que nous annonçons aujourd'hui, notre façon de bien gérer les fonds publics qui nous sont confiés ne changera pas. Au contraire, notre rigueur nous permettra de poursuivre l'atteinte de l'excellence dans la livraison de notre offre de services à la population de la Beauce et des Etchemins », explique monsieur Lecours.

Dans ce contexte, le directeur général de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, monsieur Normand Lessard, affirme que la qualité des services est assurée en prévision de la prochaine rentrée scolaire : « Les élèves, leurs familles et l'ensemble de la population qui bénéficient des services de la commission scolaire continueront de compter sur des services visant les plus hauts standards de qualité, car les nouvelles normes comptables ne modifieront pas la qualité des services. D'ailleurs, je rappelle à la population que nous procéderons au cours des prochaines semaines à une consultation auprès de nos clientèles afin d'améliorer notre offre de services dans nos écoles secondaires. Nous sommes donc plus que jamais dans un état d'esprit où les mots développement, partenariat et réussite font partie de nos priorités », conclut monsieur Lessard.

-30-

Source :
Nicolas Rochette
Conseiller en communication
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
418 228-5541, poste 2694
nicolas.rochette@csbe.qc.ca